****

**Stage FO AFIP « Discriminations, Harcèlements, accessoires au jugement »**

## du 3 au 7 mars 2025

Animation : Arnaud Casado (Univ. Paris 1-ISST), Gérard HINAUX (FO)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Lundi  | Mardi  | Mercredi  | Jeudi  | Vendredi  |
| 9h12h30 | Présentation de l’ISST et du stageTour de table\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Un état des lieux : présentation du rapport sur les discriminations en France**Gabriel Rosenman**(ISST) | Le harcèlement sexuel et les outrages sexistes **Arnaud Casado**(ISST) | La preuve et le contentieux de la discrimination **Olivier Bichet**Bichet avocat(ISST) | Le jugement et ses accessoires **Jean Eudes MAES**Docteur Université Paris 1 | Restitutions des travaux de groupe**Arnaud Casado** (ISST)Position syndicale sur la discrimination**Gérard HINAUX**(FO) |
| Pause déjeuner |
| 14h17h17 h30 | Le harcèlement moral**Arnaud Casado**(ISST)**Qu’est-ce que j’ai appris aujourd’hui ?** | La discrimination entre droit pénal et droit du travail**Arnaud Casado**(ISST)**Qu’est-ce que j’ai appris aujourd’hui ?** | Actions en justice et sanctions de la discrimination **Arnaud Casado**(ISST)**Qu’est-ce que j’ai appris aujourd’hui ?** | Astreintes, Dépens, frais irrépétibles, Intérêts légaux**Jean Eudes MAES**Docteur Université Paris 1**Qu’est-ce que j’ai appris aujourd’hui ?** | Bilan de la session**Arnaud Casado**(ISST)15h |

Stage FO-AFIP

« Discriminations, Harcèlements, accessoires au jugement »

Du 3 au 7 mars 2025

Responsables universitaires : Arnaud Casado (Université Paris 1-ISST)

Responsable syndical : Gérard HINAUX (FO)

**PRESENTATION**

**PUBLIC :**

Cette formation s’adresse à des conseillers prud’homaux

**OBJECTIFS :**

La formation vise plusieurs objectifs.

Il s’agit, en premier lieu, de permettre aux conseillers de saisir des notions de discrimination et de harcèlement dans une optique contentieuse.

Il s’agit, en deuxième lieu, d’évoquer les incidents affectant la procédure prud’homale et les accessoires aux jugements.

**PROGRAMME DE LA FORMATION :**

Pour atteindre ces objectifs, une journée d’état des lieux sera proposée avant d’envisager le traitement juridique des questions posées.

Trois grands axes seront abordés :

* le premier est relatif à la notion de harcèlement (comportement qui touche un tiers des salariés). La multiplicité des textes invite à expliciter les domaines et mécanismes propres à chacun d’entre eux.
* le deuxième a trait à la discrimination. La multiplicité tant de ses critères, que de ses faits constitutifs, invite à préciser l’ensemble de ces items. Il est également nécessaire de faire un focus sur la preuve et le contentieux de cette notion.
* le troisième est lié au jugement et ses accessoires. Une attention particulière sera notamment apportée aux astreintes, dépens, frais irrépétibles et intérêts légaux.

**PÉDAGOGIE :**

Des interventions de spécialistes universitaires. Ces séances sont organisées de sorte à favoriser l’interaction avec les stagiaires.

Des séances de restitution collective organisées et animées par des enseignants universitaires. Ces séances visent : 1/ l’interconnaissance et l’échange d’expériences entre stagiaires ; 2/ l’appropriation des connaissances théoriques par la mise en situation.

**INTERVENANTS :**

**Arnaud Casado** est juriste, maître de conférences en droit privé à l’ISST de l’université Paris 1. Membre de l’Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS), ses travaux portent sur le droit pénal du travail (Chronique trimestrielle au Bulletin Joly Travail) et en droit social à vocation environnementale (DSAVE). Son dernier ouvrage : *Le droit social à vocation environnementale : vecteur de durabilité de l’entreprise* a été publié aux éditions Lexisnexis en 2024.

**Gabriel Rosenman** est sociologue. ATER à l’Université Paris 1. Il est attaché aux services de l’ISST pour l’année 2024-25. Il prépare actuellement une thèse sur « Les caisses de grève de 1864 à nos jours. Socio-histoire d’un usage militant de l’argent, entre tactique de lutte éphémère et institution syndicale de service aux adhérents » sous la direction des Professeurs Johanna Siméant-Germanos et Sophie Béroud.

**Olivier Bichet** est juriste. Il a commencé sa carrière professionnelle en entreprise, comme Juriste en droit social puis Responsable juridique et Relations sociales au sein d'un grand groupe. Il a ensuite quitté le monde de l'entreprise pour rejoindre un syndicat et a exercé en qualité de Secrétaire fédéral du service juridique d'une grande organisation syndicale de salariés. Il a ensuite pris la robe et a fondé le cabinet Bichet Avocat. Il collabore régulièrement aux enseignements de l’université Paris 1 Panthéon sorbonne où il intervient notamment au sein du Master 2 Juriste de Droit Social.

**Jean Eudes Maes** est juriste. Ancien ATER à l’ISST, il est dorénavant docteur de l’Université Paris 1. Soutenue en 2023, sa thèse porte sur la « volonté du salarié et subordination juridique : étude sur les intérêts des parties au contrat de travail ».